

AGENTS NON TITULAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Contre la précarité, la FSU se mobilise avec et pour les non-titulaires

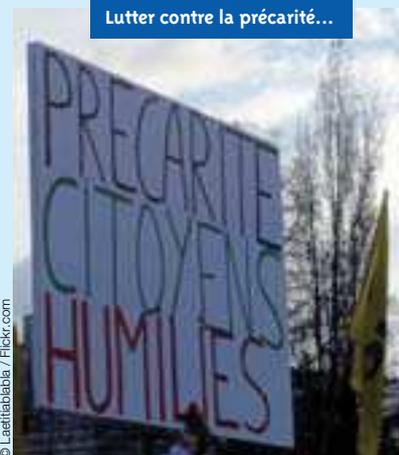
→ par Jean-Luc Godet, membre du bureau national

Le 15 octobre, la FSU a réuni à Pantin 150 syndiqué.e.s de la fonction publique (FP), dont plus d'une centaine d'agents non titulaires (ANT), en présence de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.

Six camarades précaires du supérieur de différents statuts (CDD FLE, CDI d'établissements, ATER, vacataires) étaient venus témoigner parmi les personnels des GRETA (95 % d'ANT !), les AESH et APSH (accompagnant.e.s des élèves ou professeurs en situation de handicap), les assistant.e.s d'éducation (AE) du secondaire, les contractuel.le.s de l'enseignement agricole ou de la territoriale. Un « appel pour des emplois stables et pérennes » a été adopté.

n'a pas arrêté l'extension de la précarité, tant elle laisse de côté des secteurs entiers (à commencer par celui des enseignants du sup). C'est pour cela que la FSU refusa de signer le protocole Tron qui l'avait précédée ; l'annonce gouvernementale d'un prolongement de deux ans du dispositif n'améliore pas les choses. L'accord qui vient d'être passé au ministère de la Culture, tel que rapporté par un camarade du SNAC-FSU, donne en revanche des pistes sur ce que pourrait être

tâches indues, et réclamer le rétablissement d'un statut d'étudiant surveillant. Ainsi le recours majoritaire aux CDD pour le FLE au lieu de titulaires, les demi-ATER qu'on emploie illégalement à faire des heures complémentaires, les CDI « maison » accordés aux enseignants précaires historiques contre des salaires de misère, le recours massif à des vacataires – dont beaucoup sont en réalité de vrais-faux contractuels ultraprécaries – sont-ils une terrible réalité dans la plupart des universités. Ainsi le couplage entre précarité et temps incomplet imposé pour les catégories C et B contredit-il, au moins dans l'esprit, la directive européenne sur le temps partiel (pourtant minimaliste). Cependant, au cours de la journée, au-delà du coming out des « invisibles » que sont les ANT, de la libération de la parole, la question de l'action a été posée, parfois de façon abrupte. Certes, les délégations de l'après-midi y participaient à leur façon. Elles ont même forcé les représentants de l'État à reconnaître que bien des comportements de l'administration ou d'employeurs n'étaient



© Laetitia Babas / Flickr.com

Lutter contre la précarité...

pas admissibles. Pour autant, c'est par une mobilisation d'une tout autre ampleur que l'on pourra imposer la pérennité d'un statut de fonctionnaire à un gouvernement qui cherche plutôt à laminer ce statut et à réduire les effectifs de la FP. La réunion du 15 octobre a réussi à mobiliser parmi les précaires syndiqués. C'est un succès dont on ne saurait pourtant se contenter. La coordination des actions syndicales contre la précarité et la mise en perspective de mobilisations nationales massives restent à construire. ●

La coordination des actions syndicales contre la précarité reste à construire.

L'après-midi, des délégations aux ministères de la Fonction publique (FP) et de l'Éducation nationale (EN), et auprès des groupes parlementaires qui ont bien voulu les recevoir (ce ne fut pas le cas du PS), ont permis de porter les revendications en matière de titularisation, de conditions de travail et de salaires. Le constat le plus évident qui ressort des échanges du matin est que la loi Sauvadet

un vrai plan de résorption de la précarité dans la FP, protégeant les contractuels en place, ouvrant des concours réguliers, veillant à ce que le « vivier » des précaires ne se reconstitue pas au fur et à mesure. On en est très loin dans l'EN et le sup. Ainsi des AE ont-ils dû s'insurger contre le flou de leur statut, l'absence de fiches de poste et l'utilisation abusive de surdiplômés à des